

RAPPORT D'ÉVALUATION
ARCHITECTURE
pour le prochain contrat 2020-2024

École nationale supérieure d'architecture de
Versailles

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par intérim,
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Maurizio Cohen et Bruno
Marchand

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

Créée en 1969, l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V) s'est consacrée à l'ensemble des missions dévolues aux écoles d'architecture : formations initiales et continues, recherche, relations internationales, développement d'expertises, diffusion des savoirs au sein de la communauté scientifique et culturelle, sensibilisation de tous les publics à la culture architecturale, formation permanente des personnels. La formation actuelle à l'ENSA-V repose fondamentalement sur la culture du projet.

Le positionnement institutionnel de l'école se caractérise par des liens avec deux ComUE (communauté d'universités et établissements) : les liens institutionnellement les plus solides sont ceux avec la ComUE Paris-Seine, dont l'ENSA-V est membre fondateur, avec des projets consistants mais en devenir, alors qu'elle n'est liée que par convention avec la ComUE Paris-Saclay. Cette ComUE héberge l'ED (école doctorale) Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) de l'Université de Paris-Saclay, à laquelle les doctorants du laboratoire de recherche LéaV de l'ENSA-V sont rattachés depuis sa création. Le projet d'offre de formations de l'ENSA-V, (vague E 2019-2020) cite uniquement la ComUE Paris-Seine dont découle le dynamisme du Campus de la création qui réunit l'université de Cergy-Pontoise (composantes de sciences humaines et sociales) et les écoles d'art œuvrant dans le champ de la création et du patrimoine : outre l'ENSA-V, l'école nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy (ENSAPC), l'école nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP) et l'Institut national du patrimoine (INP).

L'ensemble des formations proposées est constitué de deux cycles de formation, organisés comme une suite logique et progressive :

- le 1^{er} cycle – amenant à un diplôme d'études en architecture (DEAA), est un cycle d'initiation et d'acquisition des fondamentaux, les étudiants ayant ainsi tous les mêmes enseignements. L'organisation pédagogique de cette formation repose sur un projet long déroulé deux jours par semaine sur 13 à 16 semaines, dirigé uniquement par des enseignants architectes, des projets courts, intensifs et pluridisciplinaires, appelés studios qui se déroulent trois jours par semaine pendant trois à cinq semaines, les studios, moments de collaboration entre le projet architectural et les disciplines associées, qui ont pour objectif de stimuler le travail collectif et l'expérimentation, des cours des disciplines de la culture architecturale, de l'histoire au territoire, enfin, deux stages obligatoires d'une durée totale de six semaines. A noter qu'à la rentrée 2018-2019, aux fins de la formation continue, l'école a ouvert une formation du 1^{er} cycle en deux ans adressée aux personnes exerçant une activité professionnelle (suite à une proposition du rapport d'évaluation de l'AERES de 2014) ;
- le 2^{ème} cycle - qui conduit au diplôme d'État d'architecte (DEA) – s'inscrit dans la continuité du 1^{er} cycle. La formation est ainsi progressive, de l'acquisition des connaissances de base à une plus grande complexité des problématiques urbaines et architecturales. On passe d'un bloc compact d'enseignement suivi par tous les étudiants à un système « à la carte » avec des choix à option. L'organisation pédagogique se fonde sur une série de projets (P45) dont plusieurs se développent en collaboration avec des universités étrangères, des mémoires dont certains poursuivent, d'une manière plus complexe et élaborée, des sujets déjà abordés au 1^{er} cycle, enfin, le projet de fin d'études.

Existent aussi des doubles formations de niveau master, d'architecte-manager (avec l'Essec Business School), ouverte à la rentrée 2018) et d'architecte-urbaniste écologique (avec l'Université de Tongji, depuis 2014). Ces double cursus, estimés par le rapport de 2014 de l'Hcéres comme étant peu attractifs en raison des difficultés d'organisation, se sont entretiens consolidés.

L'établissement est également partenaire de CY Cergy Paris Université (anciennement Université de Cergy-Pontoise) pour la mise en oeuvre du parcours *Jardins historiques, patrimoine et paysage* de la mention de master *Territoires, cultures, patrimoines et paysages*.

Le suivi de l'insertion professionnelle se fait à travers un Observatoire des débouchés qui procède par enquêtes.

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

Les fiches de présentation des formations du dossier d'accréditation sont complètes et prennent en compte les recommandations de l'évaluation externe du Hcéres de 2019. La grille de l'organisation pédagogique pour les deux cycles apporte en plus une information claire sur les détails des enseignements et leur disposition dans le cadre de formation et confirment la progressivité et l'interdisciplinarité.

LE DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE (DEEA)

La formation du 1^{er} cycle d'études qui conduit au DEEA a été évaluée positivement par les experts lors de la visite sur site et du rapport d'évaluation bilan de l'ENSA-V, tant du point de vue de la pertinence des choix que de la cohérence de l'enchaînement des enseignements tout au long des trois années. La nouvelle description présentée permet de clarifier davantage l'organisation, de mettre l'accent sur la progressivité de la formation et de proposer des solutions judicieuses pour prendre en charge certaines fragilités identifiées par l'institution elle-même. Cela se traduit par le renforcement des liens entre les enseignements de nature plus théorique avec les pratiques du projet, par des dispositifs qui doivent améliorer la capacité de lecture, analyse et rédaction de textes, par une variété de sujets proposés pour les disciplines associées et par la refonte des enseignements des moyens d'expressions suite aux demandes des étudiants et de l'évolution de ceux-ci dans la pratique actuelle. Certains points peuvent cependant être encore améliorés comme la question des logiciels, la préférence devant être accordée aux logiciels 'open source' plutôt que payants.

L'accent est mis davantage sur l'aspect interdisciplinaire des propositions pédagogiques (disciplines associées), sur les expériences entre différentes années de cours (modules en expression plastique) et sur la prise en charge d'enseignements techniques et scientifiques qui placent les problèmes environnementaux au cœur des pratiques.

LE DIPLÔME D'ÉTAT EN ARCHITECTURE (DEA)

L'ENSA-V propose de renforcer les liens entre l'enseignement et la recherche via le renforcement des groupes de mémoire avec les axes de recherche du laboratoire Léa-V. La place qui est donnée aux mémoires en termes de crédits et de support - comme par exemple les séminaires interdisciplinaires - semble représenter une voie intéressante pour améliorer la coordination et la cohérence de l'offre. Un accent significatif est mis sur la vocation de l'ouverture vers le monde extérieur en particulier à l'international, ce qui est une caractéristique identitaire de l'établissement.

Les quatre axes de recherche proposés pour la période 2019-2024 correspondent aux orientations culturelles de l'établissement et répondent de manière assez souple et inclusive aux débats actuels de la discipline architecturale. La réorganisation des cours théoriques propose également une vision en phase avec les préoccupations actuelles en essayant de conjuguer architecture, économie et écologie. Néanmoins, la relation entre l'enseignement des projets dits « P45 » et les mémoires ne semble pas être pris en considération tout comme les liens avec la recherche. Cet avis aurait pu être mieux précisé sur la base de la connaissance d'un document illustrant les projets P45, annoncé en annexe, mais pas présent dans le dossier d'accréditation.

La présentation de ce dossier offre un panorama détaillé des doubles masters, des partenariats et des formations professionnelles avec les descriptions de leurs spécificités et de leur pertinence. Cela confirme les engagements présentés lors de l'évaluation du Hcéres de 2019 et l'énergie que l'ENSA-V consacre à développer des formations plurielles en accord avec l'évolution des métiers d'architecture et des changements sociétaux.

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

Le projet d'offre de formations donne peu de renseignements sur les instances de pilotage et de gouvernance composées suite à l'application des décrets de février 2018. Des instances comme le conseil pédagogique et scientifique (CPS), la commission de recherche (CR) et la commission des formations de la vie étudiante (CFVE) sont très récentes pour qu'un bilan de leur action puisse être effectué objectivement. L'une des nouveautés introduite au niveau de la gouvernance, par ailleurs demandée par le comité d'évaluation bilan, concerne l'accessibilité aux enseignants des résultats des évaluations de leurs enseignements par les étudiants dont l'anonymat est garanti. Une inquiétude demeure cependant : il faut absolument veiller à la gestion des ressources humaines pour encadrer correctement les nombreuses initiatives proposées.

L'international demeure un axe fort de l'ENSA-V qui entend continuer à développer une politique active d'internationalisation en matière de recherche et d'enseignement supérieur. Ceci est certainement renforcé par le double master franco-chinois *Ecological Urbanism* avec l'Université de Tongji à Shanghai, mis en place dès 2014 dont la suite semble envisagée malgré certaines difficultés inhérentes au fait que les étudiants chinois

en urbanisme sont plus réticents à voyager à l'étranger. Signalons aussi plusieurs protocoles d'entente et des partenariats existants avec des institutions étrangères.

Par ailleurs, l'ENSA-V se caractérise par une politique d'innovation pédagogique expérimentale, suscitée par le développement de nouvelles modalités d'apprentissage. Dans ce champ, on peut englober l'instauration d'une première année commune avec l'École nationale supérieure du paysage de Versailles et l'École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy, initiative qui attribuera une part importante au développement d'expérimentations pédagogiques et conceptuelles, plaçant le projet au centre des attentions et privilégiant les apports pluridisciplinaires.

Un point longuement abordé et discuté par le comité d'évaluation bilan concernait le doctorat par le projet, une démarche innovante qui pose pourtant des questions de contenu et organisationnels – il manque notamment une claire explication épistémologique et pratique sur le sens, contenu et déroulement d'un tel type de doctorat - auxquels des réponses précises n'avaient pas été données. Même si certaines de ces questions demeurent, on peut considérer que la création d'un master transversal autour de la culture de projet sera un renforcement de la continuité de l'enseignement et de la recherche dans ce champ particulier.

En ce qui concerne l'évolution par rapport à la précédente période et la prise en compte des recommandations du Hcéres lors de son évaluation de 2019, de manière générale, il faut d'emblée noter l'effort conséquent fait afin de rapprocher la formation et la recherche en cycle de niveau master. Ceci par la constitution de groupes de mémoires liés aux quatre axes de recherche du LéaV pour la période 2019-2024, la création d'un parcours-recherche en 2^{ème} cycle et la restructuration de l'initiation à la recherche par les enseignants-chercheurs membres de ce laboratoire. De même, on peut constater que la modernisation de l'enseignement des outils numériques est renforcée, notamment à travers la formation, dès la L1, sur des logiciels 3D.

CONCLUSION

L'offre de formation est solide et cohérente et repose sur une articulation entre un 1^{er} cycle DEA bien structuré et innovant et un 2^{ème} cycle DEEA en voie de consolidation, notamment dans sa relation avec la recherche. L'établissement centre une grande partie des formations sur la culture du projet avec une ambition de développer cette problématique jusqu'au niveau du doctorat. D'autre part, il faut constater le potentiel du Campus de création, avec les partenaires de l'Université Paris Seine et la création d'une 1^{ère} année commune « Arts, architecture et paysage » avec un enseignement croisant ces trois champs. Enfin, le partenariat établi avec CY Cergy Paris Université contribue à enrichir l'offre de formation, en adéquation avec les orientations en matière d'élargissement du champ de l'architecture.

En ce qui concerne le pilotage et les dispositifs organisationnels, et en particulier le rôle et la place des étudiants, le rapport cite le conseil de la vie étudiante, composé du bureau du CPS, des représentants des étudiants et de l'administration pour régler des questions d'orientation pédagogique. Ceci est rassurant sur l'implication des étudiants dans la vie et gouvernance de l'établissement, même s'il faut garantir un équilibre dans les évaluations et dans le temps consacré au travail par les étudiants, en particulier dans le 2^{ème} cycle.

AVIS

Avis favorable à l'accréditation de l'offre de formations pour le prochain contrat quinquennal et de chacun des diplômes qui la composent.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Versailles, le 12 février 2020

A l'attention de
Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du département d'évaluation des
formations

N/Réf. : 005/20/JCQ/AL/SB/ST

Objet : rapport d'évaluation de l'Ecole nationale
supérieure d'architecture de Versailles

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de nos formations pour le prochain contrat 2020-2024 et nous vous remercions de l'avis favorable donné à l'accréditation de notre offre de formations et de chacun des diplômés qui la compose.

Ce rapport n'appelle pas d'observation de notre part si ce n'est une précision en réponse à la remarque suivante : « Le projet d'offre de formations donne peu de renseignements sur les instances de pilotage et de gouvernance composées suite à l'application des décrets de février 2018 ».

En effet, le projet d'offre de formations pour la période 2020-2024 que nous vous avons fait parvenir ne le précise pas assez mais toutes les modifications qui ont été apportées à nos programmes pédagogiques tant en cycle Licence qu'en cycle Master, toutes les nouvelles formations en partenariat avec des opérateurs académiques ont été faites après discussion et vote dans le cadre des instances pédagogiques de l'ENSA-V (CPS, CFVE et CR).

Les membres des nouvelles instances pédagogiques (CPS, CFVE et CR) ont été élus dès septembre 2018. Les enseignants élus au CPS étaient déjà fortement impliqués dans le pilotage et la définition de l'offre pédagogique de l'ENSA-V au sein du Conseil d'Ecole (appellation locale de la Commission de la pédagogie et de la recherche). Le dossier d'offre de formations que nous vous avons fait parvenir en octobre 2019 est le reflet de plus de trois années de discussion et d'arbitrages réalisés dans ce cadre.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Po
Jean-Christophe QUINTON
Directeur



Amal LAHLOU
Directrice-Adjointe



énsa-v

5, avenue de Sceaux
BP 20674-78006 Versailles Cedex
tél. 33 (0)1 39 07 40 00
fax 33 (0)1 39 07 40 99
ensav@versailles.archi.fr
www.versailles.archi.fr





2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)